



Paris, le dimanche 18 février 2001

Monsieur Max FULLENBAUM  
32 rue du Général de Gaulle  
78300 POISSY

Référence : AEH/01023

OBJET : Refus de manuscrit

Monsieur,

Nous avons lu avec attention votre manuscrit *Mohair* mais nous regrettons de vous dire que nous n'en assurerons pas la publication. Nous le tenons à votre disposition et à vos frais (par timbres postaux). Tout manuscrit non réclamé dans un délai d'un mois après ce courrier sera détruit.

Mais qu'il soit bien clair que cette non-publication tient à une impossibilité de notre part. Ce livre m'a bouleversée et si j'ai tardé à vous répondre c'est que nous avons essayé d'en envisager la publication par tous les moyens. Ce qui nous en empêche : l'obligation où nous serions de changer notre maquette pour l'adapter à la hauteur des listes des pages paires. Le disparate ne serait encore rien si les coûts de fabrication n'étaient si importants. Nous en sommes à quatre livres par an et, à l'heure actuelle, nous ne pouvons imprimer qu'un livre à la fois, faute de moyens (la poésie moderne ne se vend pas, mais nous ne cédon pas encore...). Ces considérations de petit éditeur vous agacent certainement, mais il me semble que nous vous devons ces raisons pour vous redire que la qualité de votre livre n'est pas le moins du monde en cause : ce livre est beau, fort et plus que digne d'être publié.

J'aimerais vous demander une faveur : me prévenir lorsqu'il sera paru (et j'enragerai contre les contingences qui le donnent à un autre éditeur) car, promis, j'en achète un paquet d'exemplaires.

Vous répétant mon émotion de lecture, je vous prie d'agréer l'expression de mes salutations les meilleures.

Anne-Élisabeth Halpern  
Directrice littéraire